

# RÈGLEMENT DU JEU " Beauté-test.com – Grattage du 21 au 30 juillet 2010"

## Article 1 : Organisation

La société Devtribu, SARL au capital de 10 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort 453 400 426 00020, dont le siège social est situé au 136 imp. Chauvelière – 79410 ECHIRE, organise sur Internet un jeu, gratuit et sans obligation d'achat, sous forme de jeu de grattage.

## Article 2 : Accès et durée

Le jeu se déroule du 21 juillet 2010 au 30 juillet 2010 inclus. Il est accessible à tout utilisateur à partir de l'adresse suivante : <http://www.beaute-test.com/jeu/grattage.php>. Ce jeu est ouvert à toute personne physique par le biais d'Internet et à l'exception des collaborateurs permanents et occasionnels des sociétés éditrices et de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints).

Ce jeu est réservé aux participants résidant en France métropolitaine, Corse incluse, Belgique, Suisse, Canada, Luxembourg, Réunion, Guyane, Guadeloupe, Martinique.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

## Article 3 : Principes du jeu

Tous les jours, chaque membre se voit offrir un ticket à gratter permettant de gagner un des lots mis en jeu. Si le ticket fait apparaître la mention « Gagnant », le ticket est gagnant et un lot est attribué. Si la mention « Perdu » apparaît, le ticket est perdant et ne donne droit à aucun lot.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

## Article 4 : Modalités d'inscription et de participation

Le jeu est accessible sur le site <http://www.beaute-test.com/jeu/grattage.php>. Il est réservé aux membres du site Beauté-test. L'inscription membre et la création d'un pseudo sur le site sont gratuites.

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme à ce règlement, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation et la suppression des pseudos concernés.

Chaque membre du site pourra participer tous les jours au jeu pour obtenir son ticket à gratter. Pour cela, il devra suivre les étapes suivantes :

1. S'identifier avec son pseudo Beauté-test
2. Répondre à la question du jour
3. Gratter son ticket de jeu
4. Identifier le marquage du ticket gratté (Perdu ou Gagné)

Il n'est pris en considération qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse). Aucune modification dans l'adresse ne sera possible pour l'envoi du lot. Toute tentative de participations multiples le même jour entraînera l'élimination des inscriptions concernées. En cas de doute sur la validité d'une participation, un justificatif de domicile pourra être demandé.

Un joueur ayant remporté un lot d'une phase de jeu ne pourra plus participer au grattage quotidien jusqu'à la fin de la phase en cours et l'arrivée d'un nouveau sponsor.

## Article 5 : Dotations

Les dotations du jeu sont fournies et envoyées par la société Cinq Mondes, partenaire de Devtribu. La dotation est de 50 produits de la marque Cinq Mondes « Pluie de Fleurs® » d'une valeur unitaire de 29€ TTC.

Les pseudonymes des gagnants sont affichés sur le site.

Devtribu se réserve le droit de remplacer un prix gagné par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment et sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou de tout autre événement qui rendrait impossible l'envoi de la dotation initialement prévue. Les gagnants ne pourront pas demander une contrepartie financière en cas de changement dans les dotations.

## **Article 6 : Publication des résultats**

Les personnes gagnantes seront prévenues individuellement par message privée de la nature de leur cadeau et des modalités pour l'obtenir.

Les gagnants autorisent la société Devtribu à utiliser à titre publicitaire et promotionnel sur le site ou tout autre support - notamment dans le cadre de la diffusion des noms des gagnants -, leurs nom, prénom, adresse, photographie et gains, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

## **Article 7 : Attribution des lots**

Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à sa contre-valeur en numéraire, ni à échange pour quelque motif que ce soit.

## **Article 8 : Informatiques et libertés**

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies par Devtribu sera mis en oeuvre pour prévenir le gagnant. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, tout participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en écrivant à Devtribu – 136 imp. Chauvelière – 79410 ECHIRE.

## **Article 9 : Dépôt**

Le règlement est déposé via depotjeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de Justice dont l'étude est sise 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex et est disponible gratuitement sur simple demande à Devtribu.

## **Article 10 : Responsabilités**

Devtribu ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Devtribu se réserve toutefois la possibilité, en cas d'événement indépendant de sa volonté, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Devtribu décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. Devtribu se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent ou en cas de dysfonctionnement du réseau Internet. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Devtribu dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, notamment dû à des actes de malveillance externes, en cas de force majeure ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques), empêchant le bon déroulement du jeu.

## **Article 11 : Frais de remboursement**

Les frais résultant de la participation à ce jeu seront remboursés :

- sur simple demande écrite uniquement
- pour la connexion à Internet sur la base de 0,39 euros TTC, pour environ 15 minutes de connexion, nécessaires à la complète réalisation du jeu et à la lecture du règlement, tarif en vigueur à la date du jeu, sur l'envoi d'une photocopie de la facture téléphonique détaillée du demandeur, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, envoyés à l'adresse de l'organisateur du jeu. Ces prix de communication s'appliquent en France métropolitaine à partir d'une ligne d'abonné ayant souscrit l'abonnement téléphonique principal.
- Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur en France à la date de la demande de remboursement.

Un seul remboursement par foyer, même nom, même adresse, sera accordé.

## **Article 12 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.